

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



21 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un octobre deux-mille-dix-neuf (21 octobre 2019) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Louise Gaudreau MM Le conseiller Réjean Nantel

Le conseiller Patrice Charette Le conseiller Gaétan Marier Le conseiller Yvan Guindon Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 217.10.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en retirant l'item suivant :

8.2. Appropriation de fonds pour l'aménagement d'une toilette à la gare;

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2019

- 1. Prière/Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019
- 6. Appels d'offres et soumissions
- 7. Administration, finances et ressources humaines
 - 7.1. Embauche de responsables adjoints du Service de l'urbanisme (remplaçants);
 - 7.2. Nomination du représentant du milieu des affaires sur le comité d'investissement du fonds de soutien à l'entrepreneuriat;
 - 7.3. Demande à la Fondation Tremblant;



- 7.4. Entente de collaboration concernant l'insalubrité morbide avec le CISSS des Laurentides;
- 7.5. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019;
- 7.6. Poste de responsable de l'horticulture et de la patinoire;
- 7.7. Correction d'évaluation des années antérieures et remboursement de taxes;

8. Travaux publics

- 8.1. Location d'un espace d'entreposage;
- 8.2. Appropriation de fonds pour l'aménagement d'une toilette à la gare; retiré
- 8.3. Avenant au contrat de déneigement avec le MTQ;
- 8.4. Installation d'une base de béton pour une borne de recharge;
- 8.5. Appropriation de fonds pour l'achat d'abrasifs pour l'entretien d'hiver;

9. Urbanisme et environnement

9.1. Régularisation de titres pour les lots 5 010 254 et 5 568 922;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

- 10.1. Affichage de deux postes d'officiers pour le service de sécurité incendie;
- 10.2. Acquisition d'une génératrice pour le centre de coordination de mesures d'urgence;

11. Loisirs, culture et tourisme

11.1. Souper-bénéfice du Club Richelieu Mont-Tremblant;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

- 14.1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement liée au règlement numéro 2019-310;
- 14.2. Adoption du règlement numéro 2019-311 portant sur la gestion contractuelle;
- 14.3. Adoption du règlement numéro 2019-312 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire;

15. Comptes

15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

- 16. Varia
- 17. Période de questions et réponses
- 18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 218.10.2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019 soient approuvés tels que rédigés.



7.1 RÉS. 219.10.2019

EMBAUCHE DE RESPONSABLES ADJOINTS DU SERVICE DE L'URBANISME (REMPLAÇANTS)

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de deux employés du service de l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de monsieur Gabriel Bélanger et de madame Marie-Laurence Vinet à titre de responsables adjoints du service de l'urbanisme remplaçants, tel que prévu à l'article 4.04 de la convention collective en vigueur avec une période d'essai de 18 semaines, conformément à l'article 4.02 modifié par la lettre d'entente numéro 2017-02.

Que monsieur Bélanger et madame Vinet remplissent toutes les fonctions et responsabilités qui sont attribuées au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats, tel qu'identifié dans le Code municipal, les autres lois et les règlements adoptés par le Conseil. Ils seront rémunérés aux conditions prévues à la convention collective pour une période de 18 mois débutant le ou vers le 15 octobre 2019.

D'attribuer à monsieur Gabriel Bélanger et madame Marie-Laurence Vinet le titre de fonctionnaire désigné adjoint chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Que madame Marie-Laurence Vinet occupe le poste de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au retour de la responsable adjointe permanente.

Adoptée

7.2 RÉS. 220.10.2019

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU MILIEU DES AFFAIRES SUR LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente conclue avec la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides lors de la création du fonds de soutien à l'entrepreneuriat, un représentant du milieu des affaires de Labelle doit siéger au comité d'investissement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. François Machabée à titre de représentant du milieu des affaires de Labelle sur le comité d'investissement du fonds de soutien à l'entrepreneuriat.

Adoptée

7.3 RÉS. 221.10.2019 DEMANDE À LA FONDATION TREMBLANT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour la réalisation d'activités pour les familles de Labelle :



- dépouillement d'arbre de Noël : demande de 2 500 \$
- Accessibilité au camp de jour pour les enfants de familles dans le besoin (5 000 \$) et pour celles à besoins spéciaux, ex : enfant autiste (5 000\$).

Soit un total de 12 500 \$.

D'autoriser la directrice générale adjointe à présenter une demande en ligne à cet effet à la Fondation dans la période fixée cette année du 14 au 25 octobre 2019 et à signer tous les documents requis, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité et à modifier les montants demandés si nécessaire.

Adoptée

7.4 RÉS. 222.10.2019

ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT L'INSALUBRITÉ MORBIDE AVEC LE CISSS DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite convenir d'une entente de collaboration avec le CISSS des Laurentides visant une meilleure prestation concertée de services d'intervention auprès des personnes vivant des situations d'insalubrité morbide;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le projet d'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide entre la Municipalité et le CISSS des Laurentides.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2019 versus 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

RÉS. 223.10.2019

7.5

7.6

POSTE DE RESPONSABLE DE L'HORTICULTURE ET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT la signature d'une lettre d'entente en novembre 2018 autorisant la création d'un poste de responsable de l'horticulture et de la patinoire pour une période d'essai d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence de maintenir ce poste et de l'inclure à la convention collective des employés de la Municipalité.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'autoriser la création d'un poste régulier de responsable de l'horticulture et de la patinoire bénéficiant du même salaire, mais de tous les avantages de la convention collective en vigueur.

De confirmer l'embauche de M. Éric Lapointe à ce poste.

Adoptée

7.7 RÉS. 224.10.2019 CORRECTION D'ÉVALUATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES ET REMBOURSEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'inscription erronée d'un bâtiment sur la fiche du matricule numéro 9916 25 5958;

CONSIDÉRANT QUE de 2009 à 2012 inclusivement, il était impossible pour les propriétaires de l'immeuble de soupçonner cette erreur au niveau de l'évaluation.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'un montant de 1 692.76 \$ soit remboursé aux propriétaires de l'immeuble du matricule numéro 9916 25 5958. Ce montant représente le trop-payé des années concernées.

Adoptée

8.1 RÉS. 225.10.2019 LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal actuel ne peut contenir tous les véhicules servant au déneigement et qu'il est préférable que ceux-ci soient au chaud pour accélérer leur mise en route lors des activités de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du garage est disposé à louer l'espace nécessaire dans son garage pour abriter 2 camions 10 roues avec les équipements à neige pour l'hiver au coût de 1 000,00 \$ par mois pour une période de 5 mois, soit de la mi-novembre 2019 à la mi-avril 2020;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la location d'un espace suffisant pour entreposer 2 camions (une porte) dans le garage situé au 8487, boul. du Curé-Labelle, à 139297 Canada Inc., au coût total de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020. Le locateur devra fournir une preuve d'assurance à la Municipalité.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-330-00-511.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tout document à cet effet.

Adoptée

8.2 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE À LA GARE

Le conseil désirant plus d'information avant de prendre une décision, cet item a été retiré de l'ordre du jour.



8.3 RÉS. 226.10.2019 AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la signature, par la directrice générale de la Municipalité, de l'avenant numéro 1 au contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec à l'effet de rendre disponibles les équipements de la Municipalité avant le 22 octobre 2019 et après le 14 avril 2020 et de fixer le tarif horaire s'y appliquant.

Adoptée

RÉS. 227.10.2019 INSTALLATION D'UNE BASE DE BÉTON POUR BORNE DE RECHARGE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

8.4

8.5

D'autoriser l'acquisition et l'installation d'une base de béton visant à recevoir la ou les bornes de recharges rapides (qui seront installées par Hydro-Québec) au montant de 18 400 \$ plus les taxes applicables.

Ces travaux devront être remboursés par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée

RÉS. 228.10.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'ABRASIFS POUR L'ENTRETIEN D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale 2018-2019 a nécessité l'achat d'une quantité plus importante d'abrasifs et que par conséquent les sommes allouées à cet effet au budget 2019 s'avèrent insuffisantes;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'affecter une somme provenant de l'excédent non affecté n'excédant pas 20 000 \$ pour l'achat d'abrasifs pour la saison 2019-2020.

Adoptée

9.1 RÉS. 229.10.2019 RÉGULARISATION DE TITRES POUR LES LOTS 5 010 254 ET 5 568 922

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble portant le numéro de cadastre 5 010 254, en vertu de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 6 903 et que dans cet acte, la désignation aurait dû inclure une partie du lot 76-1, au cadastre officiel du canton Village de Labelle, circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un acte de vente entre Hubert Nantel et Cinéma CAPRI inc. concernant l'immeuble portant le numéro de cadastre 5 568 922, la désignation de l'immeuble aurait dû inclure une partie du lot 75, au cadastre officiel du canton Village de Labelle, circonscription foncière de Labelle;



CONSIDÉRANT QUE le nouvel acquéreur cède à la Municipalité tous ses droits titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans la partie du lot 5 010 254 au cadastre officiel du canton Village de Labelle, circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser la vente de l'immeuble sis sur le lot 5 568 922 les titres doivent être régularisés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle cède en faveur du nouvel acquéreur tous ses droits titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans la partie du lot 5 568 922, au cadastre officiel du canton Village de Labelle, circonscription foncière de Labelle.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente relié à cette régularisation et tout autre document nécessaire.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 188.09.2019.

Adoptée

10.1 RÉS. 230.10.2019 AFFICHAGE DE DEUX POSTES D'OFFICIERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la moins grande disponibilité des officiers du service de sécurité incendie et la nécessité d'assurer la présence d'officiers qualifiés lors des interventions du service;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'affichage de deux postes d'officiers (lieutenants) pour le service de sécurité incendie de Labelle.

Adoptée

10.2 RÉS. 231.10.2019 ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE COORDINATION DE MESURES D'URGENCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour le centre de coordination des mesures d'urgence (Hôtel de Ville) au coût total de 14 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition présentée par Alexandre Barbe électricien en date du 20 septembre 2019.

D'affecter à cette dépense la subvention de 10 000 \$ reçue dans le cadre du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation.

Que le reste de la dépense soit prise à même l'excédent non affecté.



11.1 RÉS. 232.10.2019 SOUPER-BÉNÉFICE DU CLUB RICHELIEU MONT-TREMBLANT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'achat de 3 billets pour le souper-bénéfice du Club Richelieu Mont-Tremblant qui aura lieu le 29 novembre 2019, au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant, afin d'aider et de distribuer des bourses aux jeunes de notre région, au coût de 130 \$ chacun.

Que la somme nécessaire à cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT LIÉE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-310

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2019-310 octroyant une aide de 303 000 \$ à l'Association des propriétaires de la belle Dame du lac Labelle pour la construction d'un chemin sur des terres de la couronne et conférant un accès au public et un emprunt de 303 000 \$, tenue le 4 octobre 2019, lequel se résume comme suit :

personnes habiles à voter :
nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire :
nombre de demandes faites :

Par conséquent, le règlement numéro 2019-310 octroyant une aide de 303 000 \$ à l'Association des propriétaires de la belle Dame du lac Labelle pour la construction d'un chemin sur des terres de la couronne et conférant un accès au public et un emprunt de 303 000 \$ a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 4 octobre 2019.

14.2 RÉS. 233.10.2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2019-311 portant sur la gestion contractuelle.

Le règlement numéro 2019-311 est identique au projet de règlement déposé le 16 septembre 2019 mis à part certaines corrections mineures qui ne modifient en rien le sens ni la portée du règlement.

Le règlement numéro 2019-311 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.



14.3 RÉS. 234.10.2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-312 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2019-312 portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle et le suivi budgétaire.

Le règlement numéro 2019-312 est identique au projet de règlement déposé le 16 septembre 2019 mis à part certaines corrections mineures qui ne modifient en rien le sens ni la portée du règlement.

Le règlement numéro 2019-312 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

15.1 RÉS. 235.10.2019 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019 aux montants respectifs de deux-cent-soixante-quatorze-mille-cinq-cent-soixante-six dollars et soixante-quatorze cents (274 566,74 \$) et quatre-vingt-quatre-mille-troiscent-quatre-vingt-huit dollars et vingt-six cents (84 388,26 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 236.10.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 21 h 10.

_(original signé) Robert Bergeron Maire	_(original signé) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/directrice générale
Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
_(original signé) Robert Bergeron Maire	